

Un nourrisson aurait décédé à la suite d'une prise de vitamine D

Abderrahim DERRAJI - 2017-01-03 15:15:26 - Vu sur pharmacie.ma

Dans son site, le Figaro a révélé qu'un un nourrisson de 10 jours est décédé le 22 décembre dernier à son domicile en région parisienne après l'administration d'une dose de vitamine D, vitamine prescrite systématiquement à tous les bébés en France. Suite à ce décès, des suspicions planent à nouveau au sujet de l'innocuité de l'Uvestérol D, et plusieurs spécialistes ont demandé son retrait du marché, selon des informations recueillies par Le Figaro.

Ce cas n'est pas le premier puisque des malaises ont déjà été observés à la suite de l'administration d'Uvestérol. Des investigations doivent être menées pour savoir si ces décès sont imputables ou non à l'Uvestrol.

D'après une déclaration du professeur Jean-Louis Montastruc, chef du service de pharmacologie médicale et clinique au CHU de Toulouse, « Il existe des alternatives. Vu la gravité de la situation, une décision forte de l'ANSM serait la bienvenue ». Le laboratoire Crinex, qui commercialise Uvestérol D en France, a mis en place le numéro vert d'information 0 800 849 032 pour les parents et les professionnels de santé. Communiqué de l'ANSM qui vient d'être publié (3/1/2017) : Décès d'un nouveau-né le 21 décembre 2016 Le 21 décembre dernier, un nouveau-né de 10 jours est décédé par arrêt cardio-respiratoire, à son domicile. Ce nouveau-né avait reçu une dose d'uvestérol D indiquée dans la prévention et le traitement de la carence en vitamine D chez le nouveau-né, le nourrisson et l'enfant jusqu'à 5 ans. L'ANSM est en lien étroit avec les centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) concernés depuis le 22 décembre. Des investigations sont en cours pour déterminer les causes exactes du décès et savoir s'il est susceptible d'être imputé à l'uvestérol D. Depuis 1990, date de la mise sur le marché de l'uvestérol D, aucun décès n'a été imputé à l'administration de ce produit. Après le constat d'effets indésirables liés à son administration, l'uvestérol D fait l'objet depuis 2006 d'une surveillance renforcée de la part des autorités sanitaires à travers le réseau des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) avec lesquels l'ANSM est en lien permanent. Des mesures de réduction du risque ont été mises en place par le biais d'une meilleure adaptation du produit pour sécuriser l'administration et le renforcement des recommandations auprès des prescripteurs et des familles. Les premières conclusions des investigations seront connues dans les prochains jours. Elles permettront la mise en place des mesures qui s'avèreraient nécessaires.